

Naviguer le système de justice en droit de la famille

Ateliers pour les plaideurs sans avocat

ENTENTE DE PARTICIPATION ET RENONCIATION

Règlements:

1. Les participants ne doivent pas interrompre l'animateur.
2. Lorsque l'animateur permet de poser des questions :
 - a) Le participant doit poser ses questions de manière générale.
 - b) Il/elle ne doit pas demander d'avis juridiques par rapport à sa situation personnelle.
 - c) Les questions doivent être courtes et concises.
3. Les participants devront s'abstenir de nommer leur conjoint, partenaire, leurs enfants ou autres personnes en s'adressant à l'animateur
4. Les participants devront s'abstenir de jurer ou d'émettre des commentaires désobligeants.
5. Les participants devront permettre aux autres participants de s'adresser à l'animateur afin que chacun ait l'occasion de poser des questions.

Naviguer le système de justice en droit de la famille est une initiative de :



Service public d'éducation
et d'information juridiques
du Nouveau-Brunswick

Aider le public à connaître la loi

L'aide financière pour ce projet provient de :



La Fondation du droit de l'Ontario
Des fondations plus solides pour la justice en Ontario

Pour plus de renseignements, contactez info@droitdelafamilienb.ca ou téléphonez au 1-888-236-2444

(SPEIJ-NB est un organisme de bienfaisance enregistré qui a pour mission d'informer le public au sujet du droit. SPEIJ-NB bénéficie de l'aide financière et matérielle du ministère de la Justice du Canada, de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick et du Cabinet du procureur général du Nouveau-Brunswick.)